

<p style="text-align: center;">Compte rendu du conseil municipal Jeudi 24 février 2011 à 20 h 30</p>
--

Présents : Coulet Jean-Pierre, Maire, Barbe André 1^{er} adjoint, Daire Gérard, Azéma Michel, Balazun Geniès, Cathomen Christian.

Absents : Da Silva Alain pouvoir à Christian Cathomen, Lastra de Natias pouvoir à Génies Balazun, François Beltran pouvoir à André Barbe, Maria Chastang pouvoir à Gérard Daire, Patrick Bénézech pouvoir à Michel Azéma, Isabelle Nicoud pouvoir à Jean-Pierre Coulet, Caroline Pezard.

En vertu de l'article L 2121-17 du CGCT le quorum n'est pas atteint. En conséquence, le conseil municipal doit être à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle pour délibérer sans condition de quorum, conformément à l'article L 2121-17 susvisé. La réunion est fixée au mardi 01 mars 2011, 20 h 30.

Le Maire, Jean-Pierre COULET.